Marigot, 2021

**Signature Convention CARE**

**Jeudi 6 mai 2021**

Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d’abord à remercier nos partenaires qui m’entourent ce matin.

Merci Monsieur le Préfet pour votre présence.

Je salue également la présence de la Présidente de la CCISM, de Madame Lydia ESOR, responsable du centre des finances publiques, et des représentants de nos partenaires Initiative Saint-Martin Active et l’ADIE.

Nous sommes réunis ce matin pour la signature de la convention de partenariat de la Cellule d’Accompagnement à la Régularisation des Entreprises, dite « CARE ».

Une rapide remise en contexte avant de détailler la portée dans ce partenariat.

CARE est née d’une ambition d’aider les entreprises de Saint-Martin à réussir en se concentrant sur les fondamentaux : leur capacité à se structurer pour se renforcer.

Si cette attention a pu donner lieu à des actions individuelles auprès de certaines entreprises ou groupes d’acteurs économiques, la nécessité d’organiser l’intervention des acteurs institutionnels est apparu essentielle.

Le début de la crise sanitaire et notamment le confinement de mars/avril 2020 ont révélé l’urgence à agir pour accompagner nos entreprises à mieux affronter une nouvelle crise sur notre territoire.

Le taux de dossiers défavorables aux aides Covid-19 en est la principale illustration.

C’est ainsi qu’avec la CCISM nous avons mené des actions d’accompagnement auprès des entreprises ne pouvant pas bénéficier des dispositifs de sauvetage ou rencontrant des difficultés administratives et financières.

Le travail de la Cellule consistait principalement à la prise de contact et la sensibilisation des administrations fiscales ou sociales sur les situations pour lesquelles nos services respectifs étaient saisis.

Les entreprises volontaires ont également pu bénéficier en juillet de webinaires sur les fondamentaux du chef d’entreprise.

En fin d’année 2020, il nous est apparu que le succès d’un tel dispositif dépendait fortement de l’adhésion de l’ensemble des parties prenantes et de notre capacité à proposer un parcours cohérent d’aide à la régularisation.

C’est pourquoi, en tant que Région, et donc cheffe de file du développement économique, la Collectivité a souhaité réunir ses partenaires autour d’une démarche cohérente dans laquelle chacun a un rôle défini.

C’est bien là l’objet de la convention que nous signons ce matin.

En effet, une nouvelle impulsion est ainsi donnée à CARE en organisant l’intervention de chaque acteur autour de 5 parcours :

* Un parcours destiné aux entreprises en irrégularité fiscale
* Un parcours destiné aux entreprises en irrégularité sociale
* Un parcours pour les entreprises rencontrant des difficultés réglementaires
* Enfin, deux parcours à destination des acteurs de l’économie informelle

Chacun des 6 partenaires interviendra à différentes étapes de ces parcours en fonction de ses compétences ou des services proposés.

L’offre d’accompagnement assurée par les parties prenantes repose sur :

* des conseils pour passer de l’idée au projet,
* des conseils à la création d’entreprises et aux formalités administratives de création,
* la formation à l’acquisition de connaissances sur la gestion d’entreprises et les obligations administratives et règlementaires
* l’appui au montage de projets et de l’ingénierie financière
* et enfin, l’accompagnement post-création eou du coaching individualisé

La COM, la CCISM, l’ADIE et ISMA sont les principales « portes d’entrée » de CARE chargées de définir au préalable le parcours individuel du bénéficiaire.

Chacun aura ensuite en charge d’apporter une solution ou tout du moins des réponses et une attention particulière à la situation de l’entreprise ou du particulier concerné.

En cela, la participation des services de l’Etat était un prérequis essentiel, et je tiens à remercier Monsieur le Préfet qui a tout de suite tenu à participer aux travaux de CARE, et à engager ses services, dès que je lui ai présenté le dispositif en février dernier.

Je salue le Centre des finances publiques d’avoir accepté la demande de la Collectivité d’être acteur de ce dispositif.

La participation de nos partenaires associatifs ISMA et ADIE est essentielle. Vous le savez, la Collectivité finance chaque année les actions d’Initiative Saint-Martin Active en faveur du financement des porteurs de projet.

Depuis cette année 2021, la Collectivité a également renforcé sa collaboration avec l’ADIE devenu depuis IRMA un acteur incontournable des très petites entreprises du territoire en proposant des financements et un accompagnement des acteurs très éloignés de la culture de l’entrepreneuriat.

La simple signature d’une convention ne suffit pas toujours à garantir une transversalité entre les acteurs et la bonne circulation des informations.

C’est pourquoi, la convention prévoit la réunion mensuelle, voire bimensuelle, d’un comité de suivi permettant d’aborder les demandes d’accompagnement et de mettre en œuvre le plan d’actions conjoint que nous portons.

Nous pourrons également nous appuyer sur un outil numérique partagé garantissant un suivi optimal du parcours et offrant des indicateurs quant à la performance de l’accompagnement pour réajuster, si besoin, les réponses apportées.

Les premiers mois du dispositif sont essentiellement dédiés à des actions de terrain avec les partenaires.

L’enjeu de ces prochains mois est en effet de faire connaitre la cellule CARE sur l’ensemble du territoire et d’identifier les potentiels bénéficiaires.

Nous communiquerons par voie de presse, réseaux sociaux et radios les rendez-vous organisés chaque semaine dans tous les quartiers.

Je précise enfin que nous nous engageons ce matin pour un partenariat de 12 mois, renouvelable si besoin sur la base d’une évaluation que nous mènerons conjointement à la fin de cette période.

\*\*\*

CARE constitue les prémices d’une gouvernance économique rénovée qui traduit l’attachement de la Collectivité et ses partenaires institutionnels, chacun dans ses compétences, à consolider le tissu entrepreneurial pour renforcer l’économie locale.

C’est une démarche inédite également par son ambition d’identifier et de qualifier les acteurs de l’économie informelle qui participent, hélas, à une concurrence déloyale des nombreuses entreprises conscientes de leurs obligations et de leur rôle d’agents économiques.

Car non, à Saint-Martin tous les chefs d’entreprise ne sont pas des « pirates » comme nous avons pu trop souvent l’entendre dans le passé.

Une économie informelle qui a également un fort impact sur les recettes fiscales et sociales de l’Etat ou la Collectivité, nécessaires au financement des services publics et infrastructure du quotidien.

En cela, CARE répond à l’une des conditions à la Relance économique qui ne verra pas le jour sans porter une attention particulière à la fragilité structurelle de nos activités.

Il s’agit d’une opportunité que nous offrons pendant 1 an aux entreprises locales, j’invite tous ceux qui en ont besoin à la saisir.

**Je vous remercie.**